

## COMMUNE DE LA BASTIDE PRADINES

Séance du 20 octobre 2023

Membres en exercice :

11

Présents : 7

Date de la convocation: 12/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt octobre 20 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves MALRIC

Votants: 8

Pour: 8

**Présents :** Yves MALRIC, Serge ARNAL, Philippe VALDEYRON, Bastien GIACOBBI, Magali COMBY, Jean Pierre ROMIER, Angele BOUSQUET

Contre: 0

**Représenté (e)(s) :** Julie CRISTOL ÉPOUSE FRAISSE par Jean Pierre ROMIER

Abstentions: 0

**Excusé (e)(s) :** Beatrice VIALA, Anne Marie MAILHE

**Absent (e)(s) :** Francois COMBY

**Secrétaire de séance:** Beatrice VIALA

### Objet: Vote de crédits supplémentaires - \_pradines - 2023\_DE\_33

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'étude du SMICA pour l'adressage a été payé sur le compte 2031 alors que les panneaux ont été payé sur le compte 212. Il convient donc de modifier l'imputation de l'étude pour le mettre sur le même compte que les panneaux, il est donc nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
			0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
212 (041)	Agencements et aménagements de terrains	1800.00	
203 (041)	Frais d'études, recherche, développement		1800.00
		TOTAL :	1800.00
			1800.00
		TOTAL :	1800.00
			1800.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LA BASTIDE PRADINES, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Yves MALRIC



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture le : 23 octobre 2023  
et publié ou notifié le 23 octobre 2023

AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE MILLAU
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/10/2023 012-211200225-20231020-2023_DE_33-DE